



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 mars 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Hervé BRUYERE, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Héléne ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. François-André ALLAERT, M. Jean PERRIN, M. Gaston FOUCHERES, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Christian PARIS, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Convention UniversCités - Demande de subvention présentée par le Centre d'Etude et de Recherche Politiques de l'Université de Bourgogne (CERPO) pour un programme de formation pour les peuples autochtones du monde francophone - session 2007.

Le Grand Dijon s'est engagé en 2004 aux côtés de l'Université de Bourgogne pour soutenir un programme développé par l'Assemblée générale des Nations Unies ayant pour objectif de renforcer la coopération internationale en vue d'aider à résoudre les problèmes que rencontrent les peuples autochtones dans des domaines tels que les droits de l'homme, la culture, l'environnement, le développement, l'éducation et la santé.

Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a souhaité que le programme de formation en faveur des peuples autochtones soit étendu aux populations du monde francophone, et c'est l'Université de Bourgogne, par l'intermédiaire du Centre de Recherche et d'Etude Politiques de l'UFR Droit et Science Politique, qui a été chargée de gérer ce programme.

Cinq sessions de formation ont depuis été organisées par l'Université de Bourgogne avec un succès croissant.

Le Grand Dijon est sollicité pour participer financièrement au programme de formation – session 2007, qui se déroulera successivement à Genève, Dijon et Paris, durant 10 semaines, de septembre à novembre prochains.

L'Université de Bourgogne dressera un bilan de la formation avec l'UNESCO et le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, ce qui permettra d'envisager les conditions de la pérennité de ce projet.

Sur un budget prévisionnel arrêté à 50.400 €, le plan de financement proposé est le suivant :

<i>Organismes</i>	<i>Montant sollicité</i>
UNESCO	6.500 €
Haut Commissariat aux Droits de l'Homme	5.000 €
Ville de Dijon	3.000 €
Région Bourgogne	7.000 €
Grand Dijon	5.000 €
Association des femmes diplômées des universités section Dijon	600 €
Organisation internationale de la Francophonie	6.000 €
Ministère des Affaires étrangères et postes diplomatiques	7.000 €
Ministère de l'Education nationale	3.000 €
Fonds propres à l'Université de Bourgogne	
. CERPO	300 €
. Service Relations internationales	7.000 €
TOTAL	50.400 €

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré
DECIDE

- **d'attribuer** une subvention de 5.000 € à l'Université de Bourgogne, afin de participer au financement du programme de formation 2007 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater cette somme à l'Université de Bourgogne ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 2 AVR. 2007



Publié le - 2 AVR. 2007
Déposé en Préfecture le

